

de Québec, et le 15 janvier 1774, ceux de Montréal se plaignaient de "la déplorable situation créée par le manque d'écoles et de séminaires protestants pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse."*

Dans un rapport présenté par les marchands anglais de Québec au Comité du Conseil, le 6 janvier 1787, on lit les observations suivantes à l'article concernant les écoles. "L'éducation de la jeunesse dans cette province, sauf dans les villes dont certes les écoles ne sauraient être vantées, se borne au sexe féminin; cinq ou six maisons d'école, petites et médiocres, éparses à travers le pays, sont tenues pour l'instruction de filles par des religieuses appelées Sœurs de la Congrégation; mais il n'existe aucune institution digne de ce nom qui s'occupe de celle des garçons. De là vient que les habitants ignorent malheureusement l'usage des lettres et ne savent ni lire ni écrire, situation vraiment lamentable."†

Les marchands de Montréal allaient encore plus loin: "Nous ne voyons, disent-ils, pas même une seule école donnant l'instruction des garçons dans un endroit rural quelconque du district et c'est au zèle de quelques Sœurs de la Congrégation que nous sommes redevables du peu d'enseignement que reçoivent les filles dans le pays."‡

Deux ans plus tard, en 1789, c'est le juge Ogden qui écrit les lignes suivantes dans le *London Evening Post*: "La science dans la province parmi les Canadiens, est à son plus grand déclin. A l'exception du clergé et d'un petit nombre de gentilshommes canadiens, il n'y a point de personnes qui y aient aucune prétention. Hors les villes de Québec et de Montréal, il n'y a pas en général trois hommes dans une paroisse qui sachent lire et écrire..."⁴

Voilà ce que des Anglais pouvaient écrire près de trente ans après la conquête. Faudra-t-il s'étonner maintenant que, malgré l'*Institution Royale*, laquelle, au reste, ne donna que de piètres résultats, Lord Durham ait pu écrire dans son rapport en 1839: "Il est impossible d'exagérer le manque d'instruction parmi les habitants; il n'a jamais été pourvu à leur éducation et ils sont presque universellement dénués des aptitudes mêmes de la lecture et de l'écriture."⁵

Sans doute, dans tout ceci, il faut faire la part de l'exagération, mais il n'en reste pas moins vrai que notre système d'instruction popu-

**Documents constitutionnels*, 1911—pp. 331 et 333.

†*Documents constitutionnels*, p. 593.

‡*Ibid.*, p. 601.

⁴Cet article du juge Ogden fut d'abord publié dans le *London Evening Post*, puis dans le *Herald* de Québec et enfin, le 5 mai, 1789, en français, dans la *Gazette de Montréal*. La suite de l'article renferme l'accusation ordinaire, contre le clergé et le gouvernement français, d'avoir laissé les Canadiens dans l'ignorance. On sait ce qu'il en faut penser.

⁵*Rapport de Lord Durham, etc.*, sur les affaires de l'Amérique Septentrionale Britannique. Plaquette in 8o de 78 pages à deux colonnes, p. 6.